

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

## ABONNEMENT :

CANADA — 3s. 9d., payable invariablement d'avance.

ÉTRANGER — 6s. 3d. (Affranchir.)

On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

Si la guerre est la dernière raison des peuples l'Agriculture doit en être la première.



## ANNONCES :

Première insertion 8cts. la ligne,  
Insertions subséquentes 2 " "

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

PARAISSANT TOUS LES QUINZE JOURS.

## CAUSERIE AGRICOLE.

### Des Amendements.

(Suite.)

#### DE L'EMPLOI DU SEL EN AGRICULTURE ET EN HORTICULTURE, ET DE SES EFFETS.

Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier entretien, nous allons aujourd'hui faire connaître les expériences qui ont été faites sur l'emploi du sel en agriculture, ainsi que les résultats obtenus par un célèbre agronome, M. Hobitz. On reconnaîtra par ces expériences combien le sel active la végétation et quels avantages on peut en retirer

Cet agronome nous apprend qu'ayant semé du blé en égale quantité sur une terre où il avait semé du sel, et sur une autre où il n'en avait pas mis une parcelle, le grain du premier champ a été beaucoup plus beau, plus pesant. Il ajoute, " Je n'ai pas vu de charbon dans la partie salée, tandis que beaucoup d'épis noirs se trouvaient dans l'autre partie

" Voici l'expérience que j'ai faite sur le maïs (blé-d'inde), dit-il encore. J'ai divisé un terrain en deux parties égales et je les ai ensemencées en maïs, une moitié sans sel, et l'autre en a reçu un poids égal à celui de la semence. Cette dernière partie a produit des plantes bien plus vigoureuses et d'une grande hauteur. Les animaux mêmes préféreraient le fourrage de la partie salée.

" Quant aux pommes de terre (patates), on sait que la maladie a malheureusement sévi cette année dans beaucoup de localités. Les premières comme les dernières plantées ont pourries même dans la terre. Eh bien, j'ai fait planter, le 6 juin, des pommes de terre, après les avoir fait tremper, pendant trois heures, dans dix pots d'eau, où j'avais fait infuser à froid envi-

ron deux livres de sel. Ces pommes de terre ont été arrachées le 17 octobre suivant : Les tubercules, peu nombreux, en raison de l'excessive sécheresse, sont d'un goût parfait, et aujourd'hui encore, pas un n'est gâté.

" J'ai voulu aussi expérimenter la valeur du sel sur les prairies; voici les résultats que j'ai obtenus : le sel a fait taler vigoureusement la plante, lui a donné une teinte d'un vert foncé et le fourrage a été bien plus abondant que dans les champs voisins.

" Pour ce qui concerne l'horticulture maraîchère, j'ai obtenu de grands avantages en employant le sel pour les pois, les choux les oignons, l'ail, les poireaux et les carottes. Je me permets de faire observer que si pour les choux cabus (pommés), les choux fleurs, etc., on ajoute une pincée de fleur de soufre, dans le trou où l'on met le plan, ils s'en trouvent encore mieux.

" Les épinards, les céleris éprouvent aussi de très-bons effets du sel.

" Les œillets, les jacinthes, les tulipes et tous les bulbeux à fleur, se trouvent très-bien de l'application de cette substance.

" Depuis que je fais donner du sel à mes vaches, (dans la proportion que nous avons indiqué plus haut), je ne les ai pas vu malades. Elles mangent avec avidité le fourrage vert où le sel est en plus grande quantité que dans le sec, sans avoir encore éprouvé d'indisposition.

" Quant aux limaçons, aux vers, aux insectes et aux charançons, les champs et les grains en sont bientôt débarrassés, si on a le soin de répandre du sel, sur les plantes infestées, le soir dans la proportion de deux ou trois cents livres par arpent."

Donnons encore d'autres preuves en faveur des bons effets du sel sur la végétation. Il y a en Canada beaucoup de terres basses qui sont baignées par les eaux du fleuve; ces terres sont presque stériles et ne produisent que quelques herbes marines. Mais celles de ces terres que la main de l'homme a conquises sur les hautes marées et qu'elle défend contre elles au moyen de

dignes, donnent de grands produits, sans fumier, surtout quand ces terres sont arrosées par l'eau douce, par des pluies abondantes qui diminuent la trop grande proportion du sel que contient la couche supérieure. D'autrefois, le fleuve s'est éloigné de lui-même et a laissé à découvert des étendues de terre considérables, telles que les anses de Ste. Anne, de Kamouraska, etc, eh bien, ces terres sont d'une inépuisable fécondité et produisent souvent les mêmes récoltes pendant de longues années, sans paraître aucunement épuisées ou fatiguées. N'est-il pas naturel d'attribuer en partie cette fécondité à l'effet du sel marin sur la végétation ?

Maintenant quel est le moyen le plus utile et le plus facile de donner le sel au sol ? Trois moyens se présentent :

1o. Le répandre en poudre sur le sol ou sur les récoltes en végétation ;

2o. Le dissoudre dans l'eau et en arroser la terre ou les récoltes ;

3o. Enfin, en saupoudrer le fumier par couches alternatives.

De ces trois moyens nous pensons que le dernier est beaucoup préférable, parceque le sel serait utile à l'engrais et par conséquent au sol, alors même que répandu immédiatement sur la terre, il serait sans avantage. Comme nous l'avons dit plus haut, le sel répandu sur le fumier, en certaine proportion, ralentit sa fermentation, diminue la trop grande évaporation que produit la fermentation ordinaire, l'empêche de se dessécher, de se couvrir d'une pellicule blanchâtre (petite peau), ce qui lui enlève une grande partie de son poids et surtout de son effet sur le sol. Sa propriété d'attirer la vapeur d'eau contenue dans l'air et de s'y dissoudre, entretient le fumier dans un état d'humidité favorable à la végétation, particulièrement dans des temps de sécheresses, alors que le fumier sec devient inutile et même nuisible aux plantes. Il peut arriver aussi que le mélange de ces deux substances produise un effet qui augmente la puissance de l'une et de l'autre, comme cela a lieu pour d'autres amendements.

Le mélange du sel avec le fumier a encore l'avantage d'incorporer le premier au second parfaitement ; en sorte que lorsque le fumier est répandu avec soin, il donne et distribue aux racines des plantes, d'une manière régulière, la dose saline (de sel) qui se mêle aux sucs alimentaires qu'il contient.

Pour le sel comme pour les autres amendements, il convient de toujours l'employer avec du fumier d'étable, en quantité proportionnée aux produits du sol.

Mais quelques agronomes condamnent cependant l'emploi du sel parcequ'ils n'ont obtenus que de mauvais résultats. Mais ces résultats ne proviennent-ils pas d'expériences mal faites, d'applications à contre-sens ? Et qu'est-ce qui prouve qu'en appliquant le sel comme engrais, ses quelques adversaires ne se sont trompés, ni sur la quantité, ni sur le mode d'emploi, ni sur les besoins du sol, ni sur les goûts des végétaux à nourrir ?

Pour nous, nous préférons l'opinion des agronomes qui sont favorables à l'emploi du sel, et nous ajoutons foi au *dit-on* des Bretons, qui soutiennent après de nombreuses expériences qu'une qu'une charretée de sel vaut pour le moins douze charretées de bon fumier.

Malgré tout ce que nous venons de dire, nous n'oserions conseiller aux cultivateurs de se procurer du sel en abondance et d'en couvrir leurs champs, sans avoir constaté, par des essais en petit, que cette substance convient au sol qu'ils ont à cultiver. Mais nous leur conseillons fortement d'essayer cet engrais stimulant dans le jardinage, dans la culture des patates, des oignons, des choux, etc., et si ces expériences réussissent, elles pourront être faites l'année suivante plus en grand. Nous désirons surtout que l'on emploie le sel ou la saumure sur le fumier et dans le purin.

## HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Enfin nos honorables députés canadiens se sont mis tout de bon à l'ouvrage, après avoir terminé les débats sur le discours du trône. Espérons que ces jointes qui pour être constitutionnelles n'en sont pas moins peu utiles et fort dispendieuses, trouveront, tôt ou tard, dans nos Chambres comme dans le public, un remède à ce peu d'utilité et à ces frais dispendieux.

Depuis le dernier résumé que nous avons fait des affaires de pratique dans notre Parlement, voici ce que nous pouvons enregistrer aujourd'hui dans le même genre.

Une foule de pétitions nouvelles sont venues devant les Chambres en faveur du Crédit Foncier. C'est une mesure qui paraît demander aujourd'hui plus qu'à son début une sérieuse attention. On y voit des embarras graves, des dangers même pour le cultivateur imprudent ou trop hardi. La loi qui interviendra sur cet objet a donc besoin d'être bien méditée avant qu'elle établisse par tout le pays cette nouvelle institution. Le premier point pour parvenir à ce but et éviter les obstacles et les dangers, serait que l'esprit de parti politique ou de cupidité financière fut entièrement banni de la discussion de cette loi ; car autrement, en cela comme en toute autre législation faussée par ce double et pernicieux esprit, le peuple peut s'attendre à être la victime d'accapareurs politiques ou financiers. Dans cette mesure, en outre, le peuple peut être à lui-même l'ennemi de ses propres intérêts, par la propension qu'il n'a que trop d'emprunter plus ou moins aveuglement. Mais si des mandataires consciencieusement dégagés de tout intérêt de parti viennent par une loi bien nourrie ôter, autant que possible, tout risque aux dangers et aux professions irréfléchies, il reste évident que le crédit foncier peut avoir en Canada comme ailleurs, ses véritables et bons effets.

On continue, d'un autre côté, à s'occuper en Chambre décidément à fixer l'intérêt de l'argent à un taux modéré. Cette bonne mesure est d'autant plus opportune que si la banque du crédit foncier ne s'établit point sur un pied utile et sûr, le cultivateur pourra au moins trouver ailleurs à faire des emprunts consciencieux et à la portée de ses moyens.

D'autres projets de loi sont élaborés touchant la protection de certains colons et pour amender les lois

relatives aux boissons enivrantes. Cette dernière mesure, si enfin elle était franchement comprise, vaudrait à elle seule la meilleure banque de crédit foncier et moral pour le peuple canadien.

Un autre projet de loi, moins bien pensé que ceux dont nous venons de parler, a été introduit dans le but d'empêcher l'exécution en public de la sentence de mort. C'est le premier pas fait vers l'abolition complète de la peine capitale. C'est en même temps un premier sacrifice fait à l'esprit *humanitaire* du jour : esprit fondé sur rien de sérieux, à moins que l'on prenne pour tel les diatribes échevelées de quelques poètes ou romanciers dévoyés ou trompés par leur siècle. On ne saurait rien gagner en faveur de la moralité du peuple en permettant au crime seul de se montrer au grand jour, de régner, tandis que la peine c'est-à-dire la réparation du crime, sera forcée de se cacher comme si c'était elle qui fût chargée du rôle criminel et odieux du délinquant. Etrange aberration ! C'est aux gens à principes à murir l'idée, et à la mettre de côté sans crainte pour le bien réel de la société, en maintenant d'abord aux yeux de tous l'éternelle différence qu'il y aura toujours entre le crime et la vertu, et ensuite, en maintenant également la juste proportion qui a régné de temps en temps entre le vice et la peine qui le suit nécessairement. Des théories, voyez-vous, ne sont point des principes : et celles de nos siècles surtout sont basées sur des éléments si frêles de logique et de moralité qu'il est ou ne peut plus facile d'en voir le vide et le danger, et d'en faire justice. En outre, comme il s'agit ici d'une question morale, et non point d'un intérêt quelconque purement matériel, les théories et les enthousiasmes doivent céder le pas entièrement aux vrais principes sociaux. Or, ces principes ne datent pas d'hier : au lieu que les théories que nous avons ici en vue, appartiennent uniquement à l'ère agitée et faussée où nous vivons. Si tout le sang que messieurs les humanitaires ont fait verser pour accréditer ces théories, était connu de tous, on guérirait bien vite leurs disciples ou leurs admirateurs de l'envie d'en faire des régulateurs de la société. Il n'y a rien dans ces théories qui sente le christianisme, pas même le *christianisme du 19<sup>me</sup> siècle*, comme l'a dit par inadvertance, l'autre jour, un de nos journalistes bien estimables.

Passons à d'autres mesures plus vraies et plus utiles que celle amenée en Chambre sur la peine de mort. Par exemple, louons sincèrement tous ceux de nos honorables députés et ministres qui ont pris part à la mesure si juste et si désirée des écoles séparées dans le Haut-Canada. Par cette loi, si, comme on l'espère, la mesure convient à ce point définitif, les catholiques du Haut-Canada auront enfin le droit d'élever leurs enfants dans la vraie foi. On sait que dans le Bas-Canada nos frères séparés jouissent du droit incontesté d'élever leurs enfants dans leurs croyances. Malheureusement, l'esprit de haine anti-catholique qui a régné jusqu'ici dans le Haut-Canada, s'était toujours opposé à faire pour les catholiques de cette partie du pays ce que l'esprit de justice des Bas-Canadiens

avaient accordé de tout temps aux protestants habitant le Bas-Canada. Espérons donc que désormais, sur ce point vital comme sur tant d'autres, une juste égalité de droit en tout restera enfin établie entre les deux sections de la province pour leur bien commun.

Les questions bruyantes des édifices de l'Ottawa, du chemin de fer intercolonial, de la milice volontaire, et quelques autres qui ont le triste privilège d'alimenter l'esprit de parti, occupent peut-être plus qu'il ne faut le temps et les paroles de nos législateurs. Cependant, si la discussion peut amener quelque entente utile au pays et quelque adoucissement au régime plus ou moins édifiant de la presse et de la discussion parlementaire sur ces points importants, il n'y aurait pas lieu à trop regretter les incidents souvent pénibles de toute discussion entre partis fortement divisés. Car, au fond, il faut une milice, volontaire ou non. Il faut de même, aujourd'hui ou demain, une voie militaire et civile aussi directe que possible entre la mère patrie et la colonie. Il faut encore, n'importe pour quelle fin, achever des édifices publics qui ont coûté assez cher jusqu'ici pour ne pas s'exposer à tout perdre en les abandonnant aux injures du temps.

Les intérêts de l'agriculture et de la colonisation continuent toujours heureusement à être en faveur auprès de nos mandataires. C'est le sujet qui rencontre le plus l'unanimité des sentiments. Que n'en soit-il ainsi des autres mesures ! Le Ministère a franchement accueilli le projet du chemin proposé entre Québec et le Lac St.-Jean ; et dès le printemps, le Gouvernement va y faire commencer les travaux nécessaires. C'est, de l'avis de tout le monde, et surtout de la part des citoyens de Québec, une excellente affaire. Puisse-t-elle être amenée promptement à bonne fin ! Du reste, cette belle cause de l'agriculture et de la colonisation restait toujours en crédit et en progrès dans le journalisme et ailleurs comme dans notre Parlement. Un jeune prêtre, à Sorel, sur invitation publique, a eu occasion de faire sur le sujet une lecture bien goûtée. Il a eu la bonne idée d'associer cette cause à celle encore plus grave de la tempérance. En effet, que ne ferait-on pas pour le bien moral et matériel du peuple canadien en rendant inséparables les heureux effets de la tempérance et du travail agricole ? L'une tient l'homme en possession complète de ses forces morales, intellectuelles et physiques ; l'autre réclame ces triples forces pour l'exploitation la plus utile, la plus honorable, la plus pleine d'avenir calme et vertueux. M. le Grand-Vicaire Mailloux n'a pas manqué, dans les retraites paroissiales qu'il vient de donner, d'appuyer de son expérience et du crédit de sa parole ces heureux effets qu'on peut se promettre de l'association de la vie agricole à la pratique de la tempérance sous l'influence sacrée et souveraine de la Religion. Tous ces apôtres si vénérés de la parole sainte voudront en agir ainsi dans l'occasion ; car tous savent le fruit de bénédiction qu'une semblable union peut avoir pour la moralité et la vraie prospérité des Canadiens.

Dans les publications périodiques qui sont venues

au jour depuis notre dernière *Quinzaine*, nous devons remarquer comme bien utile et tout-à-fait digne d'attention une notice biographique de Monseigneur Plessis, publiée dans le *Foyer Canadien*, et due à la plume de M. Ferland, prêtre de l'Archevêché. Cette notice intéressera partout, à la ville comme à la campagne, attendu que le nom de Mgr. Plessis est resté et restera à jamais dans l'esprit et le cœur de tous les Canadiens. Cet homme vraiment éminent, occupe sans contestation une place distinguée dans les plus belles pages de l'histoire du pays pendant près de quarante ans. Il y a brillé à la tête d'une pléiade de canadiens, laïcs et ecclésiastiques, remarquables par leur caractère, leur intelligence et leurs services. Une simple notice, comme le dit le respectable auteur, ne saurait contenir les œuvres, les vertus, les grandes qualités de Monseigneur Plessis. Plus tard, une vie entière, un monument public, devront fixer à tous les regards et dans tous les esprits la mémoire de cet illustre Pontife. En attendant, le travail de M. Ferland a tous les mérites du genre, c'est-à-dire il est attrayant sous tous les rapports. Lisez-le, et vous en conviendrez facilement.

Dans une autre publication périodique, nous remarquons un discours sur le luxe, ou plutôt l'éloge du luxe. Ses avantages privés et sociaux, sa nécessité même, sont établis avec un semblant de bonne foi et de raisonnement qui laisse l'esprit en suspens, savoir si tout cela est sérieux ou simplement comique. On y envoie paître bien loin les *moralistes* moroses qui de tout temps, selon les principes chrétiens, ont dû condamner le luxe et le condamneront à jamais, en dépit des paradoxes de chaque âge. Cette thèse nous a paru être la sœur de père et de mère de bien d'autres accréditées par le *droit nouveau* de tout dire, de tout écrire, de tout régénérer sans considération des vrais principes. Il suffit pour cela, dit-on, de se placer sur le terrain politique, ou économique, ou philosophique, ou libéral, scientifique et littéraire. Avec pareille réserve, on se croit fondé à tomber impunément dans tous les écarts et à les donner ensuite pour des vérités. A l'exception d'un très-court passage de cet étrange panégyrique, on y trouvera d'un bout à l'autre justement la contre-partie des enseignements de la morale évangélique. A tel point qu'un prédicateur chrétien qui voudrait faire une instruction solide à son peuple, sur les maux causés par le luxe, sous le rapport social et moral, n'aurait qu'à prendre l'inverse du discours en question. Nous l'avouons, la chose nous a laissé dans le plus singulier étonnement, vu l'esprit bien accrédité du journal qui la publie, vu le lieu où elle a été d'abord débitée, vu, enfin, l'auditoire chrétien qui l'a subie. Les raisonnements du discoureur n'ont pas même le mérite d'être captieux. Ils sont tout crûment faux, voilà tout; à moins, encore une fois, que la chose ait été faite pour rire. Heureusement, en outre, que les familles de la campagne sont exemptes, par leur position à tous égards, d'assister à ces savantes leçons.

Nous parlerons principalement des événements étrangers dans la prochaine *Quinzaine*.

### Dialogue sur les soins à donner aux petits moutons.

Comme nous sommes à l'époque où tous les cultivateurs ont à s'occuper de l'élevage des jeunes moutons, nous allons leur donner les renseignements que nous croyons utiles et même nécessaires, sur ce sujet.

Il est bon d'observer, avant tout, que l'élevage des moutons est un point important dans l'économie agricole; que cet animal est peut-être celui qui procure les plus grands avantages, donne les plus forts produits, pourvu qu'il soit d'une bonne race. En effet, les brebis, bien logées et bien nourries, paient largement leur propriétaire par leur riche toison, leur chair succulante, et leur fumier est, sans contredit, meilleur que celui des bêtes à cornes, et même des chevaux. De plus elles trouvent à se nourrir abondamment dans des pâturages où le gros bétail ne vivrait qu'avec peine. Elles sont encore peu délicates sur la nourriture qu'on leur donne à l'étable. Ainsi les brebis coûtent peu et donnent beaucoup, et par conséquent elles doivent être en grand nombre dans une exploitation agricole bien dirigée. Maintenant si nous tenons à élever avec profit de nombreux moutons, suivons avec intérêt le dialogue suivant:

PAUL.—Eh bien, mes amis, quelles sont les nouvelles du jour?

PIERRE et BAPTISTE.—Ah! M. Paul, ce n'est pas à nous à vous donner les nouvelles, mais c'est bien à vous, puisque vous lisez les gazettes et que nous n'en lisons point.

PAUL.—Mes bons voisins, quand je vous demande des nouvelles, je n'exige pas que vous me fassiez connaître ce qui se passe en Italie, en Pologne, en Grèce, ni que vous me mettiez au courant des succès et des revers de nos voisins les américains. Tout ce que je désire connaître, ce sont vos propres succès ou vos propres revers dans vos familles, dans le soin du bétail, dans les travaux de la saison.

BAPTISTE.—Quant aux nouvelles de chez nous, nous en avons et nous sommes venus ici ce soir pour vous les communiquer, et recevoir en retour vos bons conseils. Nous n'avons pas oublié les enseignements que vous nous avez donnés l'année dernière, sur les soins à donner aux veaux et aux poulains, et ils nous ont été très-profitables; nous espérons que vous aurez la même complaisance cette année, et que vous nous guiderez dans les soins à donner aux petits moutons.

PIERRE.—Oui, M. Paul, vous ne refuserez pas ce que demande Baptiste; et je vous avouerez que c'est un peu l'intérêt qui m'amène ici, ce soir. Voici un printemps qui commence mal pour moi. Imaginez-vous, monsieur, que deux de mes brebis m'ont donné trois charmants petits moutons, et de bonne race, je vous assure. La première et la seconde journée, ça faisait envie de les voir, ils étaient pleins de vie et de force; mais voilà qu'au matin de la troisième journée, deux d'entr'eux ne peuvent plus se tenir sur leurs pattes et ont peine à se traîner; le soir ce n'était plus que deux petites carcasses. Pourtant, je vous assure que les mères n'ont pas eu trop chaud, cet hiver; elles ont toujours couché sur la neige ou sur la glace.

PAUL.—Il faut avouer qu'en voilà assez pour tuer les mères et les petits. Mon pauvre ami, je vois que, comme bien d'autres cultivateurs, vous nourrissez un préjugé bien fatal à votre troupeau. Vous avez entendu dire, n'est-ce pas, que plus les moutons sont placés au froid mieux ils se portent, et prenant cet enseignement à la lettre, vous les abandonnez à tous les temps ? Et pourquoi croyez-vous si facilement à ce *dit-on* ? Sans doute parce que les moutons sont couverts d'une épaisse toison ? Je suis loin de partager votre opinion ! Cependant, j'admets que ce bétail exige moins de soins que les autres, qu'il ne demande pas une chaleur aussi grande que les chevaux et les bœufs, mais je n'avouerai jamais qu'il doit être exposé à la gelée. D'ailleurs la toison de vos moutons couvre-t-elle tous leurs membres, leurs jambes, leur tête et souvent le ventre ? Ainsi donnez-leur une température modérée et surtout ne les laissez jamais couler sur la glace.

PIERRE.—Y a-t-il des soins particuliers à donner aux brebis quand elles sont sur le point d'agueler ?

PAUL.—Lorsque vous vous apercevrez qu'une brebis est sur le point d'agueler, si le temps est encore froid, comme dans cette saison, il faut avoir la précaution de tenir les portes de la bergerie bien fermées et entretenir une bonne litière ; car autrement vous exposeriez la mère et le petit à de graves accidents. Le froid est certainement la cause de la mort de vos deux petits agneaux.

BAPTISTE.—Que faut-il faire si la mère refuse de lécher son petit ?

PAUL.—Si la mère, pour une cause ou pour une autre, refuse de lécher son petit, saupoudrez-le avec du sel, du son ou de la farine ; si elle refuse encore, séchez-le avec un linge ou une poignée de foin fin et mettez-le dans un lieu bien chaud.

PIERRE.—Que faut-il faire si l'agneau est trop faible pour s'approcher de sa mère ?

PAUL.—Si le petit est trop faible pour s'approcher de sa mère, on l'aide, et même on lui fait couler du lait dans la bouche. Si la brebis refuse la nourriture à son petit, on la tient et on la force de remplir ce devoir.

BAPTISTE.—Est-il toujours sage de mettre toutes les mères et leurs petits dans la même bergerie ?

PAUL.—Il est souvent nécessaire de les séparer, car il arrive quelquefois que parmi les agneaux il y a des voleurs, c'est-à-dire que les plus vicieux et les plus forts mettent en pratique cette fausse maxime : " Que le droit du plus fort est toujours le meilleur," et ils dérobent la part des plus faibles.

PIERRE.—Que faire, Monsieur Paul, quand un petit a perdu sa mère ?

PAUL.—Quand un petit a perdu sa mère, ou qu'elle n'a pas de lait, on lui donne en retour une brebis qui a perdu son agneau, ou on peut lui faire boire du lait de vache, mais il faut que ce lait soit tiède. Si une brebis à laquelle on veut donner un agneau étranger, refuse de le nourrir, on les enferme tous deux dans un lieu obscur et cette brebis s'attache aussitôt à son nourrisson.

(A continuer.)

## CORRESPONDANCE.

### La Colonisation.

(Suite.)

#### TERRES DES SAUVAGES DANS LE TOWNSHIP VIGER

Monsieur le Rédacteur,

La partie nord-est du township Viger, dans le premier et le second rang, et un peu dans le troisième est *échanuré* par un espace de terrain réservé aux sauvages (*Indian reserves*.) Cette réserve, d'environ une lieue carrée, contient, au dire des connaisseurs, les meilleures terres du township.

Malheureusement c'est en pure perte ; car messieurs nos voisins les *Malécites*, suivant l'antique usage de leurs ancêtres, ne sont pas forts en agriculture. Le peu de terre qu'ils ont défrichée reste en prairies abandonnées.

L'hiver, les hommes font la chasse dans la profondeur des forêts, et l'été ils descendent, avec leurs familles, se camper à la *fontaine claire*, sur la grève de Cacouna, pendant le temps des étrangers.

Les hommes vont de temps à autre faire un tour au large pour y rencontrer une *pourcie* ou un loup-marin ; la plupart du temps, voyage infructueux ; et les femmes restent à la cabane pour y tresser des paniers, des corbeilles, des éventaillés, etc.

Ces objets, il est vrai, se vendent assez bon prix aux étrangers ; mais tout est dépensé à la mesure. Après le départ de M. M. les étrangers, nos sauvages plient bagage et retournent à leurs foyers, dans le township, aussi pauvres qu'au moment de leur arrivée à la *fontaine claire*.

Je me trompe, pendant leur séjour ici ils ont gagné une chose, c'est de se pervertir. En effet, vous comprenez M. le Rédacteur, que la vie oisive qu'ils mènent à Cacouna, leur contact continuel, journalier avec les étrangers, les occasions qu'ils rencontrent ici, et qu'ils ne trouvent pas chez eux ; tout ce qui se passe chaque jour, sous leurs yeux, surtout lorsque les heures des *baignades* arrivent—tout cela ne contribue pas peu à démoraliser beaucoup ces pauvres sauvages, et surtout leurs enfants qui, eux, n'ont d'autre occupation qu'à errer sur le rivage.

Je le répète, tel est généralement le gain que font les sauvages du township Viger, pendant les deux ou trois mois qu'ils passent à Cacouna, durant l'été.

Pendant ce temps-là, leurs prairies sèchent sur pied, ou sont fauchées à moitié profit, ou au tiers par les Canadiens des environs.

Il serait donc beaucoup à désirer que les terres des sauvages fussent concédées aux canadiens qui n'attendent que cela ; tout en indemnisant, bien entendu, légitimement et généreusement ces pauvres indiens qui, pour la plupart, vivent dans une extrême misère, malgré les belles terres qu'ils foulent sous leurs pieds.

Je laisse à la sagesse du Gouvernement d'aviser aux moyens de régler cette affaire de la manière la plus juste, la plus équitable et la plus avantageuse pour nos sauvages.

Plusieurs fois déjà ces démarches ont été faites auprès des sauvages, et tout dernièrement encore des pourparlers ont eu lieu, me dit-on, afin d'en venir à une entente avec eux et le Gouvernement, (car ils ne peuvent aliéner leurs terres sans que le Gouvernement intervienne). On m'assure que la grande majorité, presque tous, seraient prêts à céder, pour aller se fixer dans un autre endroit du pays, où ils trouveraient de la chasse plus aisément et plus à proximité.

Mais il paraît que leur vieux chef, octogenaire, ne veut pas en entendre parler, ni lui ni son fils. " Personne, dit-il, pas même le Gouverneur, ne peut vendre nos terres, ni les changer sans ma permission. "

Et pour preuve de ce qu'il avance, le vénérable vieillard nous montre un certain document qu'il conserve comme ses yeux, et qu'il tient, dit-il, du Gouverneur: *C'est l'ancien gouverneur lui-même qui lui a mis son township dans la main.* en lui remettant cette pièce importante, lui assurant à lui, chef, la propriété de ces terres, pour l'usage de sa peuplade; qu'en conséquence, il gardera ces terres tant qu'il verra le soleil se lever, là-bas, derrière la forêt.

De plus il prétend bien faire passer, à la postérité, ce précieux parchemin, afin qu'elle le fasse valoir au besoin.

Malgré les réclamations, et les droits réels ou supposés du brave vieux Sachem, il n'en demeure pas moins vrai que cette belle partie du township Viger se trouve perdue pour la colonisation et l'agriculture, et n'est de presque aucune utilité pour les sauvages eux-mêmes.

En effet, la petite étendue de terre qui y est défrichée se trouve ruinée, faute de culture faite à propos, et la forêt qui couvre le reste, demeure isolée au milieu des terres cultivées des habitants de l'Isle-Verte, de St. Epiphane et du township Devonville. Aussi cette partie en bois debout ne renferme pas beaucoup d'autres objets de chasse que des lièvres et des perdrix, ce qui est est à coup sûr, d'un petit profit pour soutenir une famille.

.....  
 Au moment où j'écris ces lignes, 7 mars, j'apprends qu'un certain nombre de sauvages de Viger, vendent le peu de ménage qu'ils ont, et même leurs animaux et qu'ils quittent leurs terres, pour aller chercher fortune ailleurs.

Il est donc d'une urgente nécessité pour le Gouvernement de régler cette affaire au plus tôt, même pendant la présente Session.

Nous espérons que le digne Représentant de Témiscouata voudra bien s'en occuper immédiatement.

(A continuer.)

### Comment préparer la chaux dont on couvre quelquefois les arbres.

On sait déjà que le lait de chaux est employé avec beaucoup d'efficacité pour détruire les mousses qui couvrent les arbres, ainsi que les insectes, leurs larves et leurs œufs nuisibles à ces arbres; mais on en fait quelquefois une mauvaise application. Voici quelques instructions qui peuvent être d'une grande utilité aux arboriculteurs.

*Préparation du lait de chaux.*—On fait éteindre de la chaux vive que l'on délaie dans une certaine quantité d'eau, de manière à former une sorte de bouillie un peu claire. La substitution de l'eau de lessive à l'eau ordinaire donne plus de force à cette préparation.

*Mode d'application.*—Lorsque le lait de chaux est à peine refroidi, à l'aide d'un pinceau on recouvre soigneusement la tige et les branches de l'arbre, ayant soin de le bien faire pénétrer dans la mousse, dans tous les interstices, dans toutes les fissures de l'écorce, après avoir préalablement enlevé, à la serpette ou avec un couteau, les lames d'écorce morte qui se détachent de l'arbre et servent ordinairement d'abris aux insectes. Si la mousse est assez abondante pour rendre difficile et trop lente l'effet de la

chaux, on nettoie d'avance grossièrement l'arbre avec le dos de la serpette.

*Epoque.*—Le chaulage se pratique lorsque la végétation est en repos et que les arbres sont dépourvus de leurs feuilles, c'est-à-dire de la fin de l'automne à la fin de l'hiver.

S'il s'agit simplement de détruire certains insectes particuliers agglomérés sur quelques points d'un arbre, on peut opérer localement et pendant presque toute l'année, ayant soin de ne pas couvrir les feuilles ou les parties herbacées.

Le chaulage appliqué aux arbres fruitiers est pour eux un procédé à la fois curatif et conservateur, il augmente leur vigueur et les maintient en santé, en détruisant avec les œufs et les larves de certains insectes, les mousses et tous les autres parasites qui recouvrent, détruisent ou altèrent les tissus extérieurs, et apportent ainsi des obstacles au plein et libre exercice de la végétation.

Nous recommandons conséquemment fortement cette opération sanctionnée, dans les anciens pays, par un très-long usage.

### Si j'étais cultivateur.

On demandait un jour à un français qui était, pour ainsi dire, le conseiller de toute la commune où il vivait, " Que feriez-vous si vous étiez cultivateur ? " Voici sa réponse : les conseils qu'elle contient peuvent être suivis avec autant d'avantage par les cultivateurs canadiens que par les cultivateurs français.

" Si j'étais cultivateur (fermier ou propriétaire de terres), et que j'eusse une famille, voici comment je m'y prendrais pour préparer mes enfants à la même profession que moi et pour les mettre à même de faire mieux que leur père.

" D'abord, mes enfants, filles et garçons, seraient dès l'âge de six ou sept ans placés à l'école du village; ils y resteraient jusqu'à l'âge de treize à quatorze ans. Je ferais en sorte, durant ces premières études, de les y envoyer régulièrement; car l'habitude qu'ont la plupart des enfants des communes rurales de ne fréquenter les classes que pendant les mois d'hiver, nuit considérablement à leur progrès; ils oublient en été ce qu'ils ont appris en hiver.

" Dès qu'ils sauraient lire, je tiendrais à ce qu'ils eussent entre les mains un livre qui traiterait d'agriculture et d'horticulture, qui serait lu à son tour, et dont une explication simple et à leur portée serait donnée par l'instituteur. Je prierais aussi ce dernier de leur faire quelques dictées relatives à la science agricoles, dont il trouverait le texte dans les journaux d'agriculture, dans les livres de sa bibliothèque ou de celle de la commune.

" Je lui exprimerais aussi le désir de voir les connaissances en calcul appliquées à la comptabilité agricole, les problèmes à résoudre auraient trait au prix de revient, d'achat, de vente des denrées; des bénéfices que peut donner telle ou telle récolte, en tenant compte des frais de culture, des sommes représentant la valeur des engrais, des semences, etc., etc.

" Si l'instituteur donnait un enseignement agricole pratique, je serais heureux de voir mes enfants y prendre part et je ne regretterais pas les quelques heures qu'ils emploieraient à travailler sous les yeux de leur maître.

" Quand mes filles reviendraient de l'école elles n'auraient plus qu'à compléter, sous les soins de leur mère, les leçons d'économie agricole qu'elles ont reçues de leur maîtresse; elles s'habitueraient au travail extérieur de la maison; elles s'occuperaient du ménage, de la laiterie, de la basse-cour, du jardinage; elles entretiendraient une grande propreté dans les différentes parties de la maison.

“ J’obligerais les garçons à mettre en ordre tout ce qui se dépose dans les cours, dans les greniers, sous les hangars ; je les habituerais à réunir les balayures, les cendres, les os, les savonnures, etc., et à les transporter sur le fumier pour l’augmenter.

“ Ils iraient avec leurs sœurs arroser le jardin, sarcler les légumes, cueillir les fruits. Ils seraient même chargés de la culture entière dès que leurs forces le permettraient, ainsi que des soins à donner aux bestiaux.

“ Je les conduirais dans les champs quand je m’y rendrais soit pour labourer, soit pour semer, soit pour faucher. S’ils ne pouvaient pas prendre part à mes travaux, je les forcerais de suivre attentivement mes opérations que je leur expliquerais.

“ Quand mes fils auraient atteint l’âge de quinze à seize ans, je solliciterais leur admission dans une école d’agriculture, où ils passeraient deux ou trois ans, et d’où ils sortiraient avec des forces physiques plus développées, et une instruction agricole assez étendue. Quand mes fils reviendraient chez moi, je me les associerais, ou si je ne pouvais pas leur acheter des terres, je leur faciliterais la location d’une ferme, ayant une étendue convenable. Enfin je tâcherais de les diriger dans le choix d’une épouse.

“ Dans cette tâche difficile, j’examinerais avant tout, dans les personnes auxquelles je voudrais les voir s’allier, les goûts simples, l’amour du travail, l’état de santé, la propreté et l’esprit d’ordre. Je les éloignerais avec soin des filles volages, toutes occupées de parures et de plaisirs ; je leur ferais comprendre que celles qui ne savent pas faire le bonheur de leurs pères et mères, ne feront jamais celui de leur époux.”

## RECETTE.

### Conservation des fleurs coupées.

Un grand nombre de personnes aiment à conserver des bouquets de fleurs naturelles. Plusieurs moyens de conservation ont été employés, mais ils remplissent rarement leur but. En définitive l’eau se corrompt et on est obligé de la renouveler au moins une fois tous les deux jours, et encore sans beaucoup retarder l’altération de fleurs qui commence bientôt après leur séparation de la plante.

Un procédé que nous conseillons et qui a réussi au-delà de toute attente, consiste à introduire une cuillerée, plus ou moins grande, de poudre de charbon dans l’eau que contient le vase destiné à recevoir les fleurs, et de les y placer de manière, bien entendu, que l’extrémité inférieure plonge dans le charbon.

## LITTÉRATURE.

### UNE NUIT DANS UNE SUCRERIE.

“ Jean Denis fut bientôt tiré de son état de torpeur par une épouvantable *sorcière de vent*. Ce n’était pas cette voix si grave, si majestueuse, qu’on aime tant à entendre au milieu des bois ; c’était des bourrasques effroyables dont la cabane était ébranlée, c’était des cris tumultueux, des sifflements aigus, d’immenses clameurs, puis des plaintes, des gémissements. Tantôt on eut dit des sourds mugissements d’une mer en furie, tantôt des bruits secs et saccadés comme les éclats de la foudre : parfois une raffale venait faire tourbillonner le feu, et alors la fumée montait en spirale, elle s’élevait en colonne, se tordait sous l’étreinte du vent, puis avant que de s’échapper,

“ elle rampait au sommet de la cabane, on eut dit les ondulations d’un reptile. Jean Denis ne put se défendre d’un vague sentiment de terreur ; une angoisse indissoluble le saisit bientôt, chaque objet qui l’entourait sembla prendre une transformation subite, l’un la forme d’un animal immonde, l’autre celle d’une main fantastique. Il essaya d’éveiller son frère en le secouant fortement, mais Paul ne bougea pas ; un sommeil de plomb pesait sur lui. Alors un frisson mortel, un sueur glacée parcoururent ses membres, il voulut appeler au secours, mais sa voix expira avant que d’arriver à ses lèvres. Au même instant, dans une bourrasque plus violente, plus terrible que les autres un ricanement affreux se fit entendre au-dessus de lui. Jean Denis leva la tête, mais ses cheveux se dressèrent d’épouvante ; dans un tourbillon de fumée, il avait aperçu là dans l’ouverture pratiquée au milieu du toit pour la laisser passer, il avait aperçu la figure formidable de son inconnu : mais cette fois ce n’était plus la colère qui la rendait hideuse et repoussante, c’était une joie diabolique, un rire qui ne pouvait venir que de Satan. Jean Denis voulut tenter un dernier effort pour réveiller son frère, il le secoua de toutes ses forces, l’appela d’une voix suppliante et désespérée ; mais en vain, Paul resta immobile, et un cri qui lui sembla être comme un cri de détresse, seul lui répondit du haut de la cabane. Il y eut un instant de silence ; l’apparition avait disparu ; mais bientôt un sourd grognement se fit entendre derrière lui. Denis jeta les yeux de ce côté ; à deux pas de lui, dans la porte, un monstre se tenait debout sur ses pattes de derrière. Ses yeux étaient comme deux tisons ardents, sa gueule ouverte d’une grandeur démesurée, laissait voir une double rangée de dents formidable. Il étendait vers lui ses pattes de devant armées de griffes énormes comme s’il eut voulu l’attirer. Dans un suprême et dernier transport de frayeur, Jean voulut saisir son fusil qui était à deux pieds de lui, mais il ne put pas imprimer le plus léger mouvement à son bras paralysé qui pendait le long de son corps ; il voulut fuir, mais ses pieds semblaient cloués au sol ; il voulut une dernière fois appeler, mais sa langue ne put articuler un seul mot. Bientôt il sentit sur son visage le souffle brûlant du monstre qui exprimait sa joie par de petits cris, il sentit ses épaules pressées comme dans un étouffement, et les griffes lui entrèrent dans les chairs. Il avait fermé les yeux, il les rouvrit mais ce fut pour les refermer aussitôt ; c’en était fait, le monstre allait lui broyer la tête dans ses puissantes mâchoires. Soudain un éclair illumina la cabane, une explosion suivie d’un affreux hurlement se fit entendre. Jean Denis éproua une violente secousse, il crut voir un gouffre à ses pieds et il se sentit tomber ; à bout de force, il avait perdu connaissance.

“ Cependant l’ouragan avait aussi passé chez moi, mais dès le début la grande voix de la tempête m’avait éveillé, quelque effort que je fisse pour me rendormir, je ne pus y réussir, c’était en vain que je me roulais sur ma couche ; je sentais là, et le brave homme se frappa la poitrine, “ comme un malaise, comme une masse qui m’étouffait ; j’avais le pressentiment que quelque malheur allait arriver.

“ Tout à coup dans un *acalmi*, je crus entendre une voix amie qui appelait au secours, je prêtai l’oreille ; mais rien, l’orage paraissait redoubler d’intensité. Pensant m’être trompé, j’essayai de nouveau à me rendormir ; mais dans un second *acalmi* un cri plus fort cette fois, plus déchirant que le premier, une de ces plaintes qui vont à l’âme, se fit entendre distinctement dans la direction de la cabane des deux frères. Cette fois je ne m’étais pas trompé ; je m’élançai vers l’endroit d’où partait la voix, et malgré le brouillard épais de neige, malgré les arbres que la tempête avait déracinés et jetés sur mon chemin, en deux minutes je fus à la cabane de mes amis. Avant que d’y entrer j’entendis bien distinctement une autre voix que

“ celle de Paul, qui appelait à une petite distance du même endroit, c'était sans doute le mauvais esprit qui me la faisait entendre pour m'empêcher de lui porter secours. Si par malheur je l'avais suivie, elle m'aurait conduit dans quelque place dangereuse, comme font les feu-follets, et j'y aurais bien probablement péri; je passai donc outre et j'entraï. Mais là, jugez de mon horreur.

“ Paul debout, son fusil nouvellement déchargé dans ses mains, se tordait les bras avec désespoir et continuait à appeler au secours. Jean, étendu par terre, la figure violette, les yeux sortis de leur orbite, l'écume à la bouche, la langue serrée entre les dents, la respiration haletante, semblait prêt à rendre le dernier soupir. Croyant qu'il avait été atteint par le fusil de Paul, j'ouvris sa chemise, le sang coulait effectivement de deux blessures qu'il avait aux deux épaules, je déchirai mon mouchoir que je trempai dans l'eau froide et l'appliquai sur ses blessures. Pendant que je secourais son frère, Paul s'était un peu calmé. A son agitation avait succédé un état de torpeur et d'accablement, les bras croisés sur sa poitrine, il regardait son frère avec égarement et désespoir. Je me gardai alors de lui poser aucune question, crainte d'aggraver sa douleur, enfin ses yeux se mouillèrent, il put pleurer abondamment, ses larmes le soulagèrent. Bref, je passai la nuit auprès des deux frères, donnant mes soins à l'un, offrant à l'autre quelques consolations. Ce ne fut que vers le matin et tout en préparant une *traîne* pour transporter Jean Denis, dont l'état ne s'était pas amélioré, que Paul m'apprit, qu'éveillé par un cri déchirant, il avait vu une bête énorme sur le point de dévorer son frère. Vous savez le reste.

“ Toutefois je cherchai tout autour de la cabane pour voir si je n'apercevrais pas les pistes de quelque animal sauvage, mais inutilement, à part d'une trace de sang qui partait du dedans et conduisait au dehors de la cabane, il est vrai qu'il était tombé un peu de neige, mais pas assez pour cacher tout vestige, si c'eût véritablement été une bête sauvage.

“ Paul et moi nous fîmes un bon lit du mieux qu'il nous fut possible avec nos habits et nos couvertes sur la *traîne*, et après avoir déposé Jean Denis, nous nous acheminâmes, la mort dans l'âme, vers les habitations qui étaient dans ce temps là bien plus éloignées qu'elles ne le sont aujourd'hui.

“ Le soir lorsque nous arrivâmes à la maison, la rumeur s'était déjà répandue. Tous les parents et amis nous attendaient dans la plus grande consternation. Sa pauvre mère surtout, oh! elle, je crus qu'elle allait en mourir; mais la douleur ne fait pas mourir, ajouta-t-il comme se parlant à lui-même, car il y a longtemps qu'elle serait morte.

“ Je passai quinze jours auprès du lit de mon malheureux ami le veillant jour et nuit, et pendant ce temps il n'eut pas une heure de connaissance. Enfin la seizième journée nous eûmes quelque espérance, il parut prendre un peu de forces et son état parut s'améliorer, mais nous ne tardâmes pas à nous apercevoir avec désespoir que l'infortuné avait perdu l'esprit.

“ A ces pénibles souvenirs, le père Baptiste laissa tomber avec accablement sa tête dans ses deux mains. Je respectai sa douleur; mais après qu'il se fut un peu remis je repris:

“ Est-ce qu'il n'a jamais recouvré sa raison depuis? Que deux ans après, au retour d'un vœu que sa mère avait fait à la bonne Ste. Anne. Je fis appeler M. le curé et en présence de sa mère, de son frère et de moi, il nous raconta la chose telle que je viens de vous la dire. Il eut à la suite un accès de ce que le docteur appelle *épilepsie*, et depuis on a jamais pu en tirer une parole.”

“ Vous l'aurai-je, l'histoire du père Baptiste m'avait vivement impressionné; il était sorti un instant, le feu ne jetait plus dans la

cabane leur sombre et vacillante, déjà deux ou trois fois il m'avait semblé entendre au-dessus de ma tête un cri lugubre; ce cri fut répété une troisième fois, je fremis involontairement. Par précaution je coulai furtivement, ne voulant pas paraître avoir peur, deux balles dans mon fusil; mais je ne pus pas le faire tellement vite; qu'en entrant, le père Baptiste s'en aperçut et comme devinant ma pensée il me dit d'un ton léger: “ Vous êtes bien heureux, vous autres, de ne rien craindre pour moi, je vous déclare, les cris de ce hibou que l'odeur du cuir qui vient de tomber dans le feu a attiré, me font frayer.” Je le regardai en face, ses yeux pétillaient de malice et, je l'avoue une seconde fois, je me trouvai déconcerté et tout honteux.

“ Pendant ce temps, tout en parlant, il avait ralumé le feu dont la flamme brillait plus vive que jamais; la *tire* était cuite, nous primes un bon réveillon, puis je m'étendis sur mon lit, mais je fus longtemps avant que de pouvoir fermer l'œil. Jean Denis, l'inconnu, le monstre me revenaient continuellement à l'esprit. Enfin, vers le matin je m'endormis, la main toutefois sur mon fusil.

“ Quand je m'éveillai, le soleil était haut, le temps était magnifique; les oiseaux chantaient, les sucriers des cabanes voisines avaient eux aussi entamé leurs gais refrains, la hache des buchevons des sucreries voisines tombait en cadence, des canards sauvages se baignaient dans un petit lac en face et à quelques centaines de pas de la cabane, le père Baptiste était déjà parti pour sa tournée du matin. Ce fut avec regret que je me séparai de ce gracieux paysage.

“ Rendu aux habitations, je me fis montrer la demeure de Jean Denis, et j'y entraï sous prétexte d'allumer. Il était sur le perron de la porte à demi couché dans une longue chaise, chauffant au soleil du printemps ses membres décharnés et amaigris, sa figure était encore belle, quoiqu'elle eut perdu toute expression, ses cheveux avaient blanchi, ses yeux étaient ouverts d'une manière étonnée et maladroite.

— N'avez-vous jamais pu éclaircir le mystère de ce triste événement, demandai-je à une respectable vieille dont l'air triste et résigné me fit supposer qu'elle était sa mère?

— Jamais d'une manière bien complète; mais un ours énorme a été trouvé mort à une vingtaine d'arpents de la cabane, il avait la poitrine traversée d'une balle.

— Et l'inconnu, hasardai-je?

— Chose étonnante, reprit-elle, l'inconnu lui aussi a été trouvé mort à une petite distance de la cabane, il avait la poitrine toute déchirée et la tête broyée. Puis elle ajouta pieusement: Puisse le bon Dieu lui pardonner comme nous lui pardonnons!

“ Ces dernières paroles de l'excellente vieille, m'expliquèrent parfaitement la merveilleuse histoire du père Baptiste. Des idées de vengeance avait sans doute conduit l'étranger à la cabane des deux frères où un ours l'avait suivi. Il fut lui-même sans doute effrayé de cette rencontre, de là ce cri qui ressemblait à un cri de détresse qu'avait entendu Jean Denis. Quoique l'ours ne soit pas ordinairement carnassier, l'on sait que leur long jeûne d'hiver les rend quelquefois très-féroces, or celui-ci rendu encore plus furieux par sa blessure avait rencontré l'inconnu qui fuyait lui aussi et l'avait dévoré: de là encore cette voix que le brave père Baptiste prenait pour celle du Mauvais Esprit. A part de la tempête, la peur avait fait le reste sur Jean Denis.

FIN.

C. DEGUISE.

**FIRMIN H. FROULX,**  
Propriétaire-Gérant.

## FAITS DIVERS.

## De l'enseignement Horticole.

EFFET MORAL QU'IL PRODUIT SUR L'ESPRIT  
DES JEUNES GENS.

Le jardinage, outre l'avantage matériel qu'il procure, a, selon moi, quand il est pris dans son sens vrai, un autre mérite non moins grand : c'est celui de nous rendre heureux et meilleurs. Que fait l'homme en jardinant ? Il devient le collaborateur de la nature, qui nous permet de multiplier et de perfectionner les végétaux, non-seulement pour notre utilité, mais encore pour notre agrément. Le jardinier, surtout le jardinier intelligent, apprécie tout ce qu'il y a de grand dans l'organisme végétal ; il comprend qu'une puissance supérieure a pu seule présider à cet arrangement admirable ; il est donc porté tout naturellement à bénir cette puissance, qui est Dieu.

J'ai dit que le jardinage devait rendre l'homme meilleur ; je puis, pour prouver ce que j'avance, citer l'expérience de sept années.

En 1852, je fus appelé, en qualité d'instituteur communal, à diriger la petite école de Saint-Médard-des-Près. Quelques jours après, je reçus la visite de M. Boucenne, juge au tribunal civil de Fontenay-le-Comte ; il venait inspecter l'école de Saint-Médard, dont il est le délégué cantonal.

La conversation tomba sur le jardinage ; je dis que j'aimais beaucoup la culture des fleurs, mais que je devais avouer, à ma honte, que je n'y entendais rien.

M. Boucenne, avec la bonté que tout le monde lui connaît, me proposa de me donner des leçons et même de faire à mes élèves un petit cours d'horticulture. Je saisis avec joie cette occasion de m'instruire et de procurer à mes élèves une utile distraction.

Pendant quatre années, tous les lundis, M. Boucenne venait à mon école faire un cours d'horticulture ; ses leçons, qui duraient plus d'une heure, étaient écoutées avec le plus profond silence par ces pauvres enfants, dont quelques-uns n'avaient que dix ans. A la description des merveilles de la nature, toute leur vie semblait passée dans leurs yeux. Rien de beau comme l'attention apportée par ces jeunes intelligences à l'explication des divers phénomènes de la végétation, au nom des plantes, aux fonctions de leurs organes, à la manière dont elles vivent et respirent, au moyen de les multiplier, etc.

À la fin de la première année, toute une division de l'école (douze élèves) avait parfaitement compris les leçons de leur excellent professeur, car moi aussi j'étais attentif aux leçons. J'étais honteux de mon ignorance, et, chaque semaine, lorsque j'avais appris quelques nouvelles choses, j'étais plus heureux et plus fier.

J'avais un jardin attenant à ma maison d'école ; je me mis à le défoncer, avec l'aide de mes petits travailleurs ; nous tracâmes des allées régulières. Nous débarrassâmes le devant et fîmes un petit mur de

soutènement sur lequel nous mîmes des pots de fleurs ; nous fûmes chercher loin de là, aux heures de récréation, du sable pour charger nos allées ; nous plantâmes des arbres. Toute la petite colonie travaillait avec une ardeur infatigable, notre jardin prenait un nouvel aspect : nous étions devenus des jardiniers excellents !...

Une fois entrés dans cette bonne voie, les récréations devinrent moins bruyantes ; plus de cris, de blessures, d'habits déchirés. Les plus grands puisaient l'eau nécessaire pour l'arrosage de notre petit domaine, d'autres ratisaient les allées, d'autres labouraient ; ceux-ci plantaient ou semaient, ceux-là, enfin, récoltaient les graines parvenues à l'état de maturité.

Là ne devait pas s'arrêter les heureux effets des leçons de notre maître, ils devaient rayonner au dehors et porter leurs fruits.

La seconde année, chaque élève voulut avoir chez lui son petit jardin, il y eut à cet effet distribution de graines. Les alentours de la ferme, qui jusqu'à ce jour avaient été encombrés d'immondices, furent nettoyés et transformés en jardin et parterre : ici on sema les fleurs, là on mit les légumes. Les abords de la maison, qui avaient un triste aspect, prirent un air riant.

Le soir, après les leçons, les enfants, au lieu de courir, de se quereller, se hâtaient de rentrer au logis, l'un pour arroser ses haricots, ses salades ; l'autre pour semer ses choux ; celui-ci pour soigner ses belles giroflées, et cet autre pour couper un bouquet qu'il portait à l'église et qu'il déposait pieusement sur l'autel.

Ces enfants, je n'en doute pas et j'en ai déjà été témoin pour quelques-uns, conserveront le goût du jardinage dans un âge plus avancé et le communiqueront même à ceux qui n'ont pas eu le bonheur de fréquenter l'école. Les jours de repos seront employés au jardin, ils y trouveront un délassement honnête qui leur donnera la santé de l'âme et du corps, et les disposera au travail quotidien. La mère aura sous sa main tous les légumes nécessaires aux besoins de la maison ; le père, à l'automne, récoltera les fruits des arbres que son fils aura soignés. Toute la famille se procurera ainsi des jouissances toujours nouvelles ; en un mot, et c'est ma conclusion, l'enseignement du jardinage doit avoir sur toute la vie des enfants de la campagne une heureuse influence. Au sortir de l'école, ils grandissent avec les goûts qu'ils y ont pris, et quand ils ont transformé eux-mêmes par leurs cultures, leurs plantations, leurs soins et leurs peines, le petit domaine où ils sont nés, ils y demeurent comme soudés ; il s'établit entre eux et ce petit coin de terre des liens secrets que la religion et l'amour de la famille resserrent encore. Il y a plus : le maître qui plante un jardin, qui soigne des arbres et en récolte les fruits, ne songe plus aux vains plaisirs du monde ; il s'attache à sa maison, où il trouve des distractions tranquilles, un exercice salutaire pour le corps, et ce doux repos de l'âme qui lui permet de se consacrer tout entier à l'accomplissement de la haute mission qui lui est confiée.

(Economie Rurale.)

SAUVAGET.

## L'utilité des Oiseaux.

Voici, sur l'utilité de certains oiseaux, des détails que nous empruntons à l'*Almana des bêtes*, qui vient d'être publié pour 1863, sous le patronage de la Société protectrice des animaux :

Le héron (garde bœufs) défend des mouches et des tiquets l'espèce bovine.

La cigogne se nourrit de reptiles.

La buse mange, en un an, plus de 4,000 rats, souris, mulots et taupes.

Le hibou a les appétits de la buse, et, en outre détruit les insectes nocturnes et crépusculaires.

Le corbeau engloutit une quantité prodigieuse de vers blancs.

La pie nettoie d'insectes les endroits pourris des arbres.

La caille, la râle et la perdrix mangent des vers de terre.

Le coucou s'arrange des chenilles velues, que les autres oiseaux ne peuvent manger.

Le merle purge les jardins de colimaçons et de limaces, et, comme la grive, avale par millions, dans le cours d'une année, les insectes nuisibles.

Le menu de l'étonneau est à peu près le même que celui du merle et de la grive. Il fait aussi une forte consommation de sauterelle et de mordellos.

L'alouette s'attaque aux vers, aux grillons, aux sauterelles, aux fourmis, à la cécidomye et aux élatérides.

Le moineau dévore les vers blancs, les hanetons, les pucerons, etc. ; sa couvée a besoin de quatre cents insectes par jour.

Le bouvreuil chasse les parasites du gros bétail.

Il faut chaque jour à une couvée de troglodytes 156 chenilles.

L'ordinaire de la couvée du roitelet huppé est le même.

Le rossignol est un grand destructeur de larves de cossus, de scolytes et d'œufs de fourmis.

La fauvette chasse dans l'air les mouches, les petits scarabées et les pucerons.

L'hirondelle se régale d'un nombre prodigieux d'insectes.

C'est par centaines qu'il faut compter les chenilles que chaque jour la mésange sert à sa jeune famille.

Dans une chambre, un rouge-queue peut prendre 600 mouches en une heure.

Le traquet attrape au vol mouches et petits scarabées, il mange aussi des vermissaux

UTILITÉ DES GRENOUILLES.—Les jardiniers font la guerre aux grenouilles aussi qu'aux mulots, aux taupes, et généralement à tous les insectes qui sont plus ou moins nuisibles aux récoltes. Mais c'est à tort qu'ils font entrer dans la même liste de proscription les grenouilles, qui non-seulement ne leur nuisent en rien, mais qui, bien au contraire, leur sont très-utiles, car ces animaux, carnivores et herbivores, sont encore plus friands des insectes que de toute espèce d'herbages. Ils recherchent surtout avec avidité les limaçons, et même ceux qui sont munis d'une coquille, lorsqu'ils ne

sont pas d'une grosseur trop disproportionnée. Si l'on ouvre le corps des grenouilles on trouvera leur estomac rempli de toute espèce d'insectes nuisibles à l'agriculture, et surtout de limaçons. Les grenouilles digèrent, ou du moins dissolvent, dans leur estomac, les coquilles d'escargot, ainsi que les chiens digèrent les os, et les dindes les coquilles de noix.

**BULLETIN DES BONS EXEMPLES.** — Dans l'une de ces vieilles petites rues qui avoisinent le marché Saint-Honoré, au dernier étage d'une maison plusieurs fois centenaire, une pauvre famille d'ouvriers venait d'être frappée d'un de ces malheurs complets qui font frémir. Non-seulement la jeune femme était au lit depuis longtemps, mais encore le mari, l'unique soutien de la famille, qui se composait de cinq petits enfants, avait fait la veille une chute assez sérieuse pour le retenir couché à côté de sa femme. Que devenir? Comment manger alors?

Parmi les enfants de ce couple malheureux se trouve une petite blondine, gentille espiègle aux yeux bleus, à l'intelligence développée, et qui, tous les matins, ordinairement, va à l'école, mais qui ce jour-là ne le logis pour donner à boire aux deux malades. Le malheur arrivé à son père lui faisait grand-peine, car la faim qui déchirait son estomac lui en montrait toute la portée; aussi cherchait-elle instinctivement comment sortir d'embaras.

— Quand vous êtes dans le cliagrin, il faut vous adresser au bon Dieu, nous dit toujours la sœur de notre école: eh! bien je vais m'y adresser au bon Dieu! Je vais lui écrire une belle lettre comme maman m'a fait en écrire une à ma marraine, dimanche: j'ai encore du papier, une plume. Et aussitôt fait que pensé. Pendant que son père et sa mère dormaient d'un lourd sommeil de fièvre, elle barbonille tant bien que mal, c'est-à-dire plus mal que bien, un billet rempli de taches d'encre, où elle demande au bon Dieu la santé pour ses parents et un peu de pain pour elle et ses petits frères. Puis elle se glisse furtivement hors de la chambre, court d'un trait jusqu'à St.-Roch, et s'imaginant que le trouc aux pauvres est la boîte à lettres au bon Dieu, elle s'en approche avec crainte en regardant autour d'elle si elle n'est pas vue.

En ce moment, une dame âgée et respectable, qui allait sortir de l'Eglise, se trouve derrière notre pauvre blondine; la voyant s'avancer ainsi en tapinois vers la caisse des malheureux, et pensant qu'elle est conduite par un dessein coupable, elle l'arrête par le bras en disant:

— Qu'allez-vous faire, malheureuse enfant?

La petite fille, surprise et effrayée, baisse les yeux en pleurant; puis sur de nouvelles questions qui lui sont adressées par la dame, elle raconte sa triste histoire et montre comme preuve la lettre qu'elle voulait envoyer au ciel.

La bonne dame attendrie console la pauvre petite et prenant le papier qui lui était

montré, elle dit à l'enfant: — Laissez-moi votre lettre, je me charge de la faire parvenir à sa destination. Puis elle ajouta aussitôt:

— Mais y avez-vous mis votre adresse, pour recevoir la réponse?

L'enfant qui regardait la dame avec des yeux étonnés, lui répondit: — Non, madame; mais on m'a dit que le bon Dieu savait tout.

— Et ou vous a dit la vérité, ma fille, fit la dame en riant; seulement celui qu'il chargera de vous répondre n'en saura peut-être pas autant que lui.

Alors l'enfant indiqua où était situé le pauvre logis de son père; puis le cœur tout joyeux, elle gagna la mansarde. Le lendemain, en se levant, elle trouva à sa porte un immense panier contenant des effets de femme, d'homme, d'enfant, du linge, du sucre, de l'argent, le tout bien cousu sous une grande carte portant pour inscription: "Réponse du bon Dieu." Et, quelques heures après, un médecin vint visiter les pauvres malades. Vous voyez que si la lettre de la petite blondine n'était pas montée matériellement au ciel, elle n'en avait pas moins été reçue par un de ses anges. — (Journal des bons exemples.)

#### La famille Boudreau.

La presse ressemble un peu à un général commandant des armées, en ce sens qu'elle dirige la lutte incessante du progrès contre l'erreur, l'ignorance et la stagnation. C'est à elle qu'il revient de signaler le mérite en tout genre, de décorer les braves de l'attention et de l'administration publiques. En même temps les âmes s'échauffent, l'émulation naît de tous côtés, et l'on s'avance à rangs pressés dans la voie nouvellement ouverte. C'est d'après ces considérations que nous croyons de notre devoir de signaler le persil d'initiation, le courage et l'énergie de la famille Boudreau. La famille Boudreau! c'est un nom sans doute bien obscur, bien ignoré parmi nous, mais c'est un nom destiné à vivre dans les annales de la colonisation; et voici pourquoi:

La famille Boudreau, composé de sept frères, était établie dans la paroisse de St. Alexandre, sur un lot de terre relativement peu considérable. Ces sept frères, dont l'aîné compte aujourd'hui vingt-neuf ans, prirent un jour la résolution de quitter la maison paternelle où la table devenait plus étroite de jour en jour et suffisait à peine au développement d'une aussi nombreuse famille. On parlait alors beaucoup de colonisation. Ces jeunes gens, tous sept intrépides et robustes, tendirent la main à la fortune qui les invitait à marcher du côté de nos terres incultes. Le projet d'un établissement dans les townships est aussi vite arrêté entre eux que conçu.

Quoique fils de cultivateurs, les jeunes Boudreau n'avaient pas dédaigné d'apprendre des métiers. L'un d'eux s'était fait forgeron, l'autre menuisier, un autre cordonnier, ainsi des autres, en sorte qu'ils avaient les plus fortes garanties du succès dans ce genre d'entreprise. Ces métiers utiles sont de

vrais capitaux pour le défricheur. L'aîné de la famille avait fait son cours complet d'études au collège de St. Hyacinthe et se trouvait dans le meilleur état possible pour diriger un établissement quelconque.

Ainsi organisé, la famille Boudreau se dirigea vers les townships de l'Est. Elle s'établit sur un immense lot de terre contenant 300 acres, situé à quelques milles seulement de Sherbrooke, sur la rivière St. François.

Bâtit deux jolies maisonnettes avec accompagnement d'étables, d'écuries, etc., ce fut pour eux une affaire de quelques jours. Ils procédèrent ensuite aux travaux de défrichement et presque en même temps ils jetèrent les fondations d'un moulin à scier, en face de leur habitation, où le St. François déploie une grande force motrice.

Il y avait de cela une année écoulée dans le mois d'octobre dernier, et déjà la jeune colonie comptait 45 acres de terre ouverte au soleil, et prête à être enssemencée au printemps prochain; et déjà un moulin à scies est élevé et fonctionne avec le plus grand succès. Ajoutons à cela que ces courageux défricheurs ont été forcés de suspendre leurs travaux pour faire un chemin de quinze à vingt arpents, devenu indispensable, et pour jeter un pont assez considérable sur une rivière qui leur barrait le passage. Ils ont fait tout cela dans l'espace d'une année. Aussi, dans les environs, les Boudreau sont cités comme des modèles d'énergie, de force et d'intépidité. On a donné leur nom à l'endroit qu'ils occupent, et tous les colons se comptent heureux de pouvoir les encourager. Nous apprécions qu'ils songent à agrandir leur propriété de plusieurs centaines d'acres, afin de grouper autour d'eux de nouveaux membres de leur famille. Leur exemple a produit le plus heureux effet dans les paroisses de St. Alexandre, Ste. Marie et St. Grégoire, où le zèle pour la colonisation paraît être porté au plus haut degré.

Deux d'entre ces sept frères sont aujourd'hui mariés. Leurs nobles épouses, semblables aux femmes des premiers colons canadiens, ne se sont pas effrayées à la perspective de cette vie isolée.

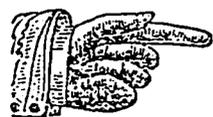
Ce serait le lieu de développer tous les avantages qui résulteraient d'une organisation de ce genre dans les différentes paroisses qui ont établi des sociétés de colonisation. On s'adresse trop particulièrement à la classe agricole sans faire presque aucun cas des corps industriels. Cependant, leur concours est presque indispensable aux nouveaux établissements. Le travail en commun, l'assistance mutuelle sont aussi efficaces pour opérer des travaux comme ceux-là, que les capitaux les plus considérables. Isolons-nous le moins possible, transportons-nous par familles, par groupes, au milieu de ces terres nouvelles. Entraînons avec nous autant que nous pourrions ce qui nous est cher. C'est un moyen de regretter moins le sol que nous quittons et de nous attacher plus promptement à celui que nous adoptons. Et puis c'est là surtout, dans ces solitudes que la civilisation n'a pas encore fournies de ses nombreux produits, que nous sentons le besoin de compter sur l'assistance d'un frère ou d'un ami. — (Le Colonisateur.)

Prix des marchés de Québec.

10 mars 1863.

	s.	D.	s.	D.
Bœuf par livre	0	3	2	0
Mouton par quartier	3	0		5
Porc frais, par livre	0	4		5
Porc salé do	0	5		6
Sucre d'érable, par livre	0	5		6
(Enfs, par douzaine)	1	0		3
Volailles, par couple	2	0		3
Oies do	5	0		6
Dindes do	7	6		10
Beurre frais, par livre	1	0		3
Beurre salé do	0	9		10
Patates, par minot	1	6		8
Avoine do	1	9		2
Foin, 100 bottes de 16 lbs.	70	0		80
Fleur, extra superfine	27	6		28
" superfine	21	0		25
" No. 2	0	0		23
" Fine	17	6		18

ANNONCES.



Nous prions les personnes auxquelles nous avons adressé des comptes pour abonnement à la *Gazette des Campagnes*, de vouloir bien nous faire tenir le montant réclamé, au plus tôt, soit à notre Bureau ou entre les mains de MM. les Agents de la *Gazette*.

Il est à remarquer que l'abonnement à la *Gazette* est payable invariablement d'avance.

**J. P. GENDRON,**  
Marchand-Horloger,  
No. 9, Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.

15 mars 1863.

AVIS.

KINUSER, le 2 mars 1863.

LOUIS DESHAYES de Kingsley, défend à qui que ce soit, d'avancer, à son nom, à Honoré Deshayes.

L. DESHAYES.

15 mars 1863.

NOUVELLE PUBLICATION.

RÉPONSES aux Programmes de PÉDAGOGIE et d'AGRICULTURE pour les DIPLOMES d'école élémentaire et d'école modèle, rédigées par M. Jean Langevin, Ptre. A vendre, à Québec, à la librairie de Noël Langevin, No. 7, rue St. Joseph, Haute-Ville. Prix, 12½ centins; à la douzaine, \$1.40.

15 janvier 1863.

ALPHONSE MILLER,  
AVOCAT,

TIENT son bureau au Village de Sainte Anne de la Pocatière; le JEUDI de chaque semaine, en la demeure de M. DAVID LAVERGNE. Il espère, par son assiduité et sa diligence, mériter la confiance de tous ceux qui réclameront les services de sa profession.

3 mai 1862.

L'HYDROPILE

OU

Pompe légère et portative

Pour arroser les jardins, chasser les insectes des arbres, nettoyer les citernes, etc. Cette pompe, à l'aide d'un seul homme, lancera l'eau avec force à raison de huit gallons par minute à une distance de cinquante pieds. A vendre par le soussigné,

CHAS. MOIZEN, Agent,

17, Rue St. Jacques, Basse-Ville, Québec.

1er août 1862.

ENSEIGNE DU GROS MARTEAU

POUR LES EGLISES.

NOUS avons l'honneur d'annoncer aujourdhui à nos amis, et au public en général, que vu l'encouragement libéral que nous en avons reçu, nous avons eu à propos d'agrandir de beaucoup notre établissement, en y joignant le magasin voisin et augmenté en conséquence notre fonds de marchandises.

Nous recevons chaque jour des Etats-Unis de magnifiques LUSTRES en cuivre ou de bronze, à l'HUILE DE CHARBON, faits spécialement pour les EGLISES.

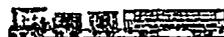
Messieurs les Marguilliers des paroisses sont respectueusement invités de diriger leur attention sur ces objets.

On trouvera ici l'assortiment le plus varié et le plus considérable de LAMPES à l'huile de charbon, et de QUINCAILLERIE qu'il y ait à Québec. Instruments agricoles Ferrures de maison, Ustensils de cuisine, Peinture, Huile, Vitres, Outils de toutes sortes, etc., etc., A bas prix.

Les conditions très-libérales.

BÉLANGER et GARIÉPY.

Québec 9½, rue Lafabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.



CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC  
DU  
CANADA.

District de Québec et la Rivière-du-Loup.

LES convois partent de la Pointe-Lévi tous les jours à 10.00 A. M., arrivant à Ste. Anne de la Pocatière à 2.51 P. M., et à la Rivière-du-Loup à 5.00 P. M.

Les convois partent de la Rivière-du-Loup tous les jours à 8.00 A. M., arrivant à Ste. Anne de la Pocatière à 10.21 A. M., et à la Pointe-Lévi à 3.30 P. M.

C. FREER,

1er décembre 1862. Surintendant.



M. POURTIER,  
CHIRURGIEN DENTISTE,

de la Faculté de Médecine de Paris, No. 15, Rue St. Jean, en face de la Rue du Palais, Québec.

CHARLES MOIZEN,

COMPTABLE,

COURTIER DE DOUANE

ET

AGENT GENERAL,

No. 17, rue St. Jacques,

QUÉBEC.

J. LS. MARTINEAU,  
MARCHAND,

Rue des Fossés Lt. Roch de Québec  
Rue t. Pierre Près du marché Basse-Ville

QUÉBEC.

LE soussigné a l'honneur de remercier ses nombreux amis pour l'encouragement qu'il a reçu dans le cours de cette année.

Il a aussi le plaisir de leur annoncer qu'il vient de recevoir à ses deux magasins un assortiment considérable de feronneries, à l'usage des cultivateurs, ainsi que des charrettes provenant des meilleures manufactures canadiennes, anglaises et américaines.



Le soussigné a constamment en mains un assortiment de poêles à charbon et à bois, de toute grandeur, et avec les dernières améliorations, pour Salon, Passage et Magasin; aussi un assortiment de Poêles de Cuisine et Poêles Doubles, dans les derniers goûts. De plus, Clous coupés et forgés; Vitres de 7½ x 6½ à 42 x 36; Peintures, couleurs assorties; Huile de charbon (meilleure qualité) et Lampes; Tôle, Fer blanc, etc.

Le tout à des prix très-réduits.

J. LS. MARTINEAU.

15 décembre 1862.



**BOIS ET FORÊTS.**

Département des Terres de la Couronne  
 Québec, 2 décembre 1862.

**A** VIS est par les présentes donné qu'une vente de limites pour la coupe du bois (timber berths), dans le territoire Chaudière et Madawaska, aura lieu au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Fraserville, (Rivière-du-Loup,) le 20e jour de janvier prochain.

*Conditions de la vente.*

*Premièrement.* Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par encan public, à un tel point d'enclêture, outre la rente foncière ordinaire, que pourra déterminer le département des terres de la Couronne.

Les limites seront adjudgées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente foncière de la première saison devront être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

*Secondement.* Les personnes à qui les limites seront adjudgées, seront tenues de faire tirer les limites, à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le département des terres de la Couronne.

*Troisièmement.* Les licences seront émises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

*Quatrièmement.* Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

On pourra obtenir toutes informations au sujet des limites qui doivent être offertes en vente, en s'adressant, le et après le DEUX du mois prochain, au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Fraserville, ou au département des terres de la Couronne, à Québec.

ANDREW RUSSELL,  
 Ass.-Commissaire.

2 janvier 1862.

**MANUEL DES CONGRÉGATIONS**

DES

**SAINTE ANGES,**

A L'USAGE DES

JEUNES ÉLÈVES DES COLLÈGES ET  
 DES COUVENTS,

A vendre à l'Imprimerie de la Gazette des  
 Campagnes.—Prix : 2 schellins le vol.

**AGENTS  
 DE LA  
 GAZETTE DES CAMPAGNES.**

Cap St. Ignace, Noël Nadeau, écr.,  
 Collège de Joliette, Révd. M. Ls. G.

Langlais, Procureur.

Isle-Verte, Achille Bertrand, écr.

Kamouraska, Chs. Lindsay, écr., N. P.

Lambton, le Docteur Ls. Labrecque.

Les Escoumins, Tadoussac, Les Berge-

ronnes, et la Baie de Mille Vaches,

Révd M. R. Boily.

L'Islet, Jules Casgrain, écr., N. P.

MONTREAL (Carré Chaboilly) Dr.

P. O'Leary, M. D.

QUEBEC, M. N. S. Hardy, libraire,

Basse-Ville.

Rimouski, E. Grondin, écr., arpenteur.

St. Alexandre (Kamouraska), M. Ed-

mond Lévêque, marchand.

St. Ambroise de la Jeune Lorette, Gon-

zague Vincent, M. P.

St. Antoine de Tully, Edmond LaRue,

écr., Notaire.

St. Casimir, F. X. Gingras, écr.

St. Césaire de Rouville, Révd M. J.

A. Provençal.

St. Croix, L. C. Desrochers, écr., J. P.

St. Denis (en bas), M. S. Dionne.

St. Eloi (Kamouraska), Révd. M. G.

Gaudin.

St. Fabien, Révd. M. A. Ladrière.

St. Famille, Isle d'Orléans, M. Basile

Marquis.

St. Grégoire, Révd. M. J. Harper.

St. Hélène, (Kamouraska) M. Edouard

Chapleau, marchand.

St. Henri de Lauzon, Révd. M. Frédéric

Caron.

ST.-HYACINTHE, M. Max. A. Kéroack,

libraire, rue Cascades.

St. Jean de l'Isle d'Orléans, Léonidas

LaRue, écuier, E. M.

St. Jean Port-Joli, P. G. Verreault, écr.

St. Julie de Somerset, J. B. Rous-

seau, écr.

St. Laurent, Isle d'Orléans, M. Zéphir-

in Lapierre, instituteur.

St. Molest (Témiscouata) N. Miville,

écr., M. P.

St. Pierre, Rivière du Sud, G. Blais, écr.

St. Scholastique (Montréal), Docteur

Duchesnay.

St. Stanislas de Batiscan, le Docteur

Philippe Lassisséraye.

St. Thomas, Louis Blais, écr., avocat.

Terrebonne, M. F. X. Leclerc, S. D.

Trois-Pistoles, Thomas P. Pelletier, écr.

ISLE DU PRINCE-EDOUARD :

Rustico (Isle du Prince Edouard), Révd

M. Geo. A. Belcourt.

NOUVEAU-BRUNSWICK :

St. Bruno (Madawaska), Révd. M.

L'Hiver.

**A VENDRE**

A L'IMPRIMERIE DE LA

Gazette des Campagnes :

**ELOGE** de feu M. C. F. PAINCHAUD, fondateur du Collège de Ste. Anne, suivi de diverses notices sur la vie de ce digne prêtre, avec un portrait photographique. Prix : 30 sous.

**Dévotion aux douleurs de Marie.** Petite brochure de 16 pages.—Prix : 4 sous.

**Les éléments de l'Agriculture** à l'usage de la jeunesse canadienne, par James Smith, Professeur d'Agriculture au Collège Agricole et Industriel de Rimouski—Prix 30 sous.

**L'Histoire du Canada en tableaux**, par M. Jean Langevin, Prêtre, Principal de l'Ecole Normale Lavat.—Prix : 8 sous.

**Le Canada**, ses institutions, ressources, produits, manufactures, etc., par Hector L. Langevin, M. P. P.—Prix : 30 sous.

**Notes sur les archives de Notre-Dame de Beauport**, par M. Jean Langevin, prêtre, ancien curé de cette paroisse—Prix : 3 chellins.

**Réponses aux programmes de Pédagogie et d'Agriculture**, pour les diplômés d'école élémentaire et d'école modèle, rédigées par M. Jean Langevin, Prêtre—Prix : 15 sous.

**LE CALENDRIER DU DIOCÈSE DE QUEBEC**, pour l'année 1863, approuvé par Monseigneur l'Evêque de Tioa, Administrateur du Diocèse.

**Les Oiseaux du Canada**, par J. M. LeMoine, seconde édition, en deux volumes.—Prix : une piastre les deux volumes.

**Le Petit Almanach du Bas-Canada**, pour l'année 1863.

**Archiconfrérie du Denier de Saint-Pierre**, suivi des instructions sur la manière de gagner les Indulgences.—Prix : 8 sous ; la douzaine, 3 chellins.

**Considérations sur l'Agriculture Canadienne**, au point de vue religieux, national, et du bien-être moral.—Prix : 12 sous—Ce volume est également en vente à Québec chez MM. Crémazie et Hardy, libraires, et chez M. Chs. Hamel ; ainsi qu'à Montréal, chez MM. Rolland et Chapleau, libraires.

**Le Verger Canadien**, ou Culture raisonnée des Fruits qui peuvent réussir dans les Vergers et Jardins du Canada.—Prix : un écu le volume.

**Recueil de Chansons Canadiennes et Françaises**, comprenant 450 chansons.—Prix : un écu le volume.

**Le Véritable Petit Albert**, ou Secret pour acquérir un Trésor.—Prix : 30 sous le volume.

**Tripoli Canadien**, pour nettoyer l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, le ferblanc, etc.—Prix : 15 sous le paquet.

**Hydropulte**, ou Pompe légère et portative, pour arroser les jardins, chasser les insectes des arbres, et nettoyer les citernes. Ceux qui voudraient s'assurer de leur efficacité avant que de les acheter, pourront en faire l'essai à cette imprimerie.